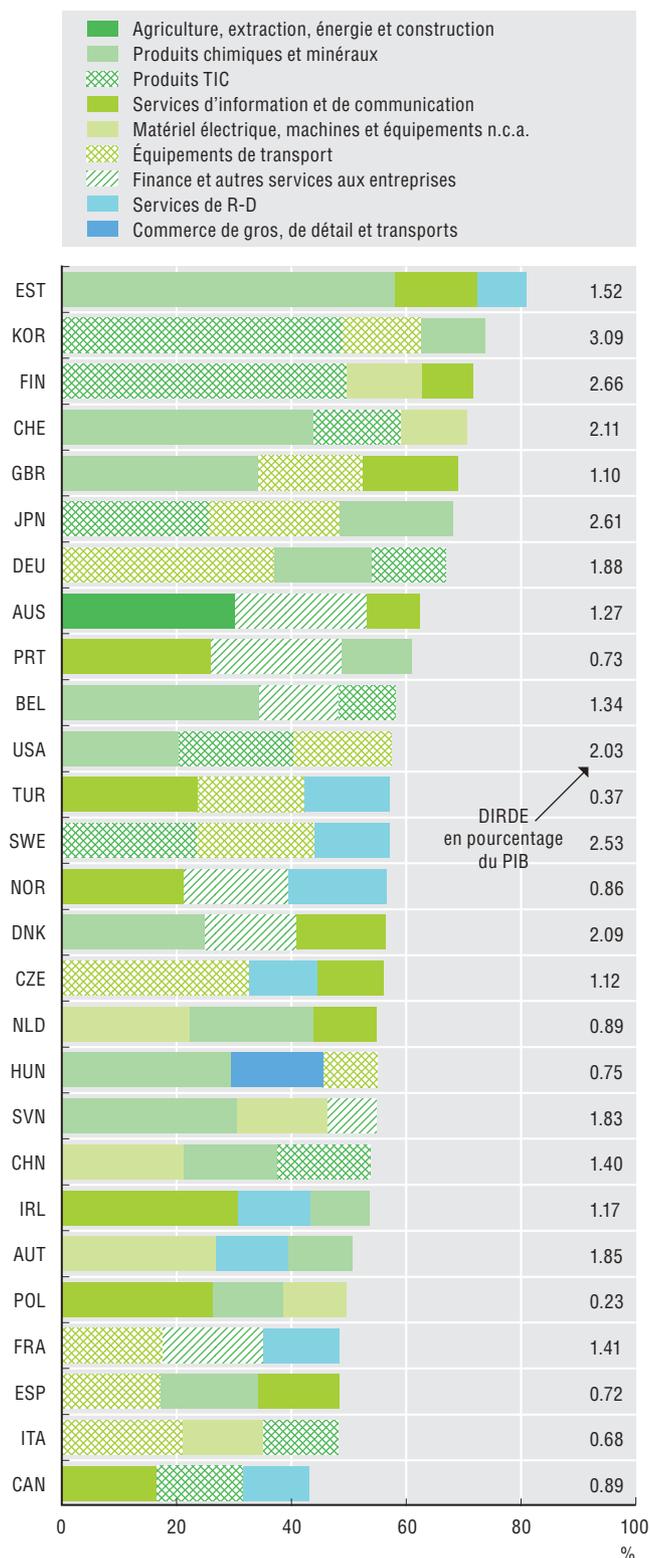


4. CIBLER LES NOUVEAUX DOMAINES DE CROISSANCE

1. Financement de la R-D et spécialisation

Spécialisation de la R-D, trois principaux secteurs d'exécution, 2011

R-D du secteur dans l'ensemble de la R-D des entreprises



Source : OCDE, Base de données ANBERD, www.oecd.org/sti/anberd ; Base de données sur la recherche et développement, www.oecd.org/sti/srd ; et sources nationales, juin 2013. Davantage de données via StatLink. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932933102>

La distribution de la R-D des entreprises entre secteurs révèle un mode de spécialisation qui, sans y être totalement soumis, est influencé par la structure économique d'un pays. Dans la plupart des pays de l'OCDE, un petit nombre de secteurs contribue à une grande part du total de la R-D des entreprises. La chimie, y compris les combustibles, produits pharmaceutiques et autres produits chimiques et minéraux, est le principal secteur d'activité de R-D dans 8 des 27 pays pour lesquels on dispose de données. Les produits TIC arrivent en tête en Finlande et en Corée. Les services d'information prévalent en Irlande, en Pologne et au Portugal, et les équipements de transport (y compris véhicules automobiles et aérospatial) en Allemagne, Espagne, France, Italie et République tchèque.

Les politiques publiques influencent l'orientation des efforts d'innovation. Les budgets publics de R-D (CBPRD) indiquent la priorité accordée par les pouvoirs publics aux divers objectifs socioéconomiques (défense, développement économique, financement global de la science, etc.). En 2012, les administrations des pays de l'OCDE ont consacré l'équivalent de 0.8 % du PIB au financement direct de la R-D localement ou à l'étranger. En termes relatifs, la Finlande et la Corée sont en tête (plus de 1 % du PIB). L'importance accordée aux différents objectifs varie selon les pays, reflétant les priorités nationales et les caractéristiques des systèmes d'innovation. Ainsi, les États-Unis consacrent une majeure partie des fonds à la défense, et l'Irlande et la Corée au développement économique. La plupart des pays, dont la Suisse, privilégie les avancées du savoir et les fonds généraux des universités.

Les efforts de R-D des entreprises et des administrations peuvent se refléter dans des inventions brevetées. Les domaines prépondérants dans les brevets sont les technologies médicales aux États-Unis et au Royaume-Uni ; les machines électriques en Allemagne, au Japon et dans l'UE28 ; et les technologies de communication numérique au Canada, en Corée et en Chine. La concentration des brevets par domaines technologiques est plus forte dans les BRICS que dans les pays de l'OCDE.

Définitions

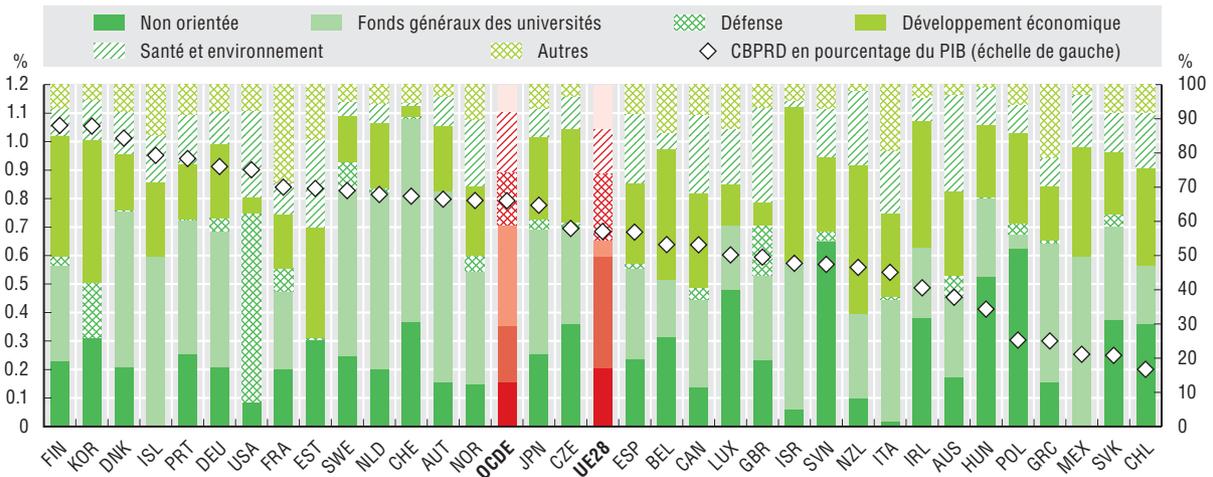
Les CBPRD (crédits budgétaires publics de R-D) mesurent les fonds engagés par les administrations pour la R-D. Ces fonds sont notifiés par objectifs socioéconomiques, système de classification destiné à retracer le principal objectif de la recherche financée (OCDE, 2002). Le « développement économique » inclut l'aide à la recherche dans les secteurs de l'agriculture, l'industrie et l'énergie. La catégorie « autres » englobe la recherche sur l'éducation et la société, l'exploration et l'exploitation de l'espace. Les domaines technologiques sont définis en utilisant les codes de la Classification internationale des brevets (CIB) selon la classification établie par Schmoch (2008, révisée en 2013).

4. CIBLER LES NOUVEAUX DOMAINES DE CROISSANCE

1. Financement de la R-D et spécialisation

Budgets de R-D par objectifs socioéconomiques, 2012

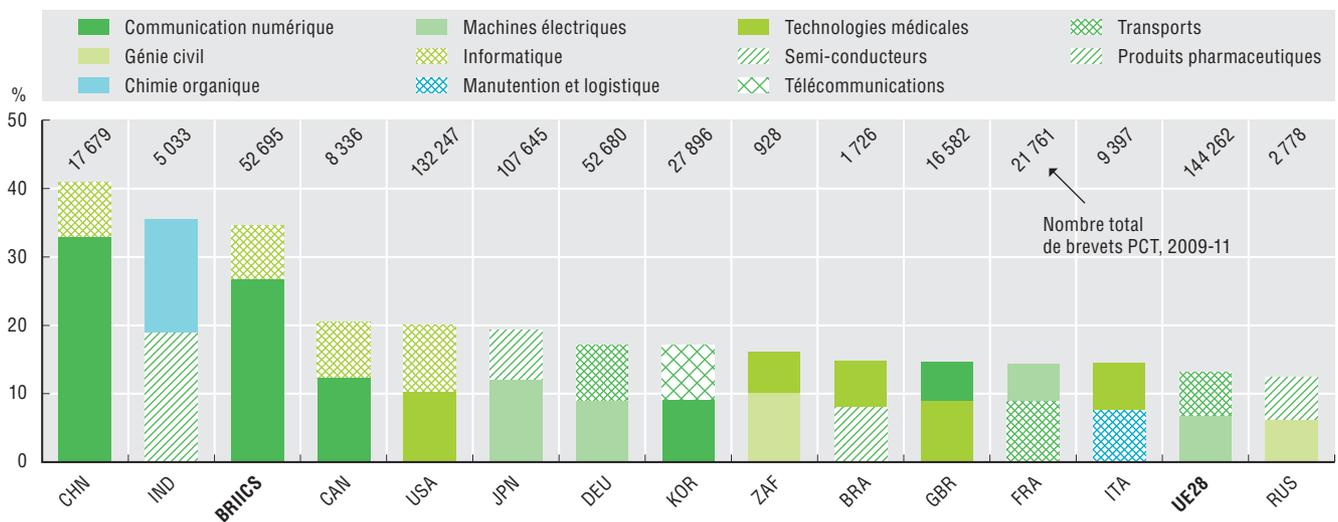
Crédits budgétaires publics de R-D, pourcentages



Source : OCDE, Base de données des principaux indicateurs de la science et de la technologie, www.oecd.org/fr/sti/pist.htm, juin 2013. Voir notes de chapitre. StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932933121>

Les deux premières technologies brevetées par pays, 2009-11

Part des domaines technologiques dans le total des demandes de brevets



Source : OCDE, Base de données sur les brevets, juin 2013. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932933140>

Mesurabilité

Les pays recourent à diverses méthodes pour notifier la R-D par activités économiques: selon l'activité principale de l'entreprise, le produit concerné par la R-D, ou les deux. La révision en cours du Manuel de Frascati (OCDE, 2002) vise à favoriser une plus grande uniformité à cet égard. Pour préserver la confidentialité des données d'entreprises, les organismes notifient les DIRDE à différents niveaux d'agrégation. Les données sur la R-D par activités sont groupées comme suit, d'après la CITI Rév. 4 ou assimilée : Agriculture, extraction, énergie et construction (01-03, 05-09, 35-39 et 41-43) ; Produits chimiques et minéraux (19-23) ; produits TIC (26) ; services d'information et de communication (58-63) ; matériel électrique, machines et équipements n.c.a. (27-28) ; équipements de transport (29-30) ; finance et autres services aux entreprises (64-66 et 69-82 à l'exclusion de 72) ; services de R-D (72) ; commerce de gros, de détail et transports (45-47, 49-53, 55-56). La ventilation des brevets par domaine technologique s'appuie sur les demandes de brevets déposées en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), selon la date de priorité, le lieu de résidence des inventeurs et des comptages fractionnaires.



Extrait de :

OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2013

Innovation for Growth

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Financement de la R-D et spécialisation », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2013 : Innovation for Growth*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-29-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.